



FICHE **INDIVIDUELLE** D'INSCRIPTION/RÉ-INSCRIPTION

SAISON 20 / 20

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

COURS CHOISI(S) : jour(s) et horaire(s):

COTISATIONS à verser lors de l'inscription au forum des associations ou au plus tard au premier cours		MONTANT
ENFANT (8 à 12 ans)	50€	
ADULTE (à partir de 13 ans au 1 ^{er} septembre de la saison)	80€	
DUO : 2 personnes du même foyer et même adresse (mariés, concubins, pacsés, adulte et enfant à partir de 13 ans au 1 ^{er} septembre de la saison)	140€	
FAMILLE (au delà de 2 personnes) : 140€ + 50€ par personne supplémentaire		
COURS SUPPLÉMENTAIRE (tarif par personne et par cours)	40€	
MEMBRE NON ACTIF	25€	
TOTAL		

Le règlement des cotisations est à effectuer **exclusivement par chèque** libellé à l'ordre de l'association.
En cas de paiement échelonné le dernier chèque sera mis en banque **au plus tard le 10 novembre** de la saison en cours.

DROIT A L'IMAGE

Je suis informé-e que des photographies ou des vidéos de moi peuvent être publiées sur le site (kreiskercountry.fr), sur la page Facebook (facebook.com/kreiskercountry) de l'association et/ou sur tout autre support de communication visant à promouvoir l'association (presse, flyer, ...).

Je suis également informé-e que je peux m'opposer à cette disposition par demande écrite et signée que je dois adresser aux membres du bureau de l'association.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS AUX COURS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les termes des informations relatives au droit à l'image, ainsi qu'aux conditions générales d'accès aux cours et au règlement intérieur énoncés en page 2 de mon bulletin d'inscription.

Date :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS AUX COURS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Chaque **nouvel** adhérent à l'association peut bénéficier de **2 cours d'essai** avant toute inscription pour la saison.
- Les formalités d'inscription et de paiement sont à accomplir **au plus tard au premier cours.**
A défaut, les personnes ne sont plus acceptées aux cours.
- La cotisation est un engagement pour la saison et constitue la participation des adhérents au fonctionnement de l'association ; elle contribue à un projet associatif global et ne constitue pas une « avance » sur des prestations déterminées. En conséquence elle n'est pas remboursable (en totalité ou en partie), sauf cas de force majeure examiné et approuvé par le conseil d'administration.
- Toute personne non adhérente à l'Association Kreisker Country ne peut assister à un cours sans l'aval de l'Animateur, de la Présidente ou de la Vice-Présidente (notion de responsabilité).
- Un « membre non actif » ne peut pas bénéficier des cours de danse et ne peut pas participer aux votes et délibérations d'une assemblée générale (ordinaire et/ou extraordinaire).
En outre, celui-ci ne bénéficie pas des participations financières de l'association décidées par le conseil d'administration pour les différentes activités (exemples : repas d'assemblées générales, sorties, voyages, etc).
En revanche ce statut particulier permet de participer aux mini-bals communs organisés au cours de la saison, à la galette des rois et au repas de l'assemblée générale.
- En cas de problème médical pendant un cours de danse, l'animateur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires et à appeler les services d'urgence si besoin.
- Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence de l'animateur avant de les déposer à la salle.
Les animateurs et l'Association ne peuvent en aucun cas être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours.
Après accord de l'Animateur, de la Présidente ou de la Vice-Présidente, les parents sont autorisés à assister au cours de leur(s) enfant(s) sous réserve de ne pas perturber le cours.
- Pour les cours aucune tenue vestimentaire spécifique n'est exigée ; il est cependant vivement recommandé de porter des chaussures adaptées (confortables et fermées) afin de faciliter la pratique des danses et d'éviter les douleurs et/ou blessures (hanches, genoux, chevilles).
- **La convivialité et le respect** (des animateurs et des danseurs) **sont les maîtres mots de notre association.**
Dans cet esprit et pour le confort de tous pendant les cours :
 - une écoute attentive des animateurs est primordiale,
 - les téléphones mobiles doivent être mis en veille ou réglés en mode « vibreur »,
 - l'alignement des élèves en colonnes et lignes et doivent être respectés conformément à « l'étiquette de la piste ».
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet dans la salle de cours.